

Compte-rendu de l'assemblée constitutive de l'Association Internationale Walras

Les membres fondateurs qui ont pu être présents se sont réunis à l'Université de Lyon 2 le 3 octobre 1997 à 16h30 sous la présidence de Donald Walker et ont fondé l'Association Walras. Ont aussi été reconnus comme membres fondateurs ceux qui en ont exprimé le désir par écrit.

Membres Fondateurs

Présents

- Richard ARENA, LATAPSES, Université de Nice, Sophia-Antipolis
- Roberto BARANZINI, Centre Walras-Pareto, Université de Lausanne
- Ghislain DELEPLACE, Université de Paris 8
- Arnaud DIEMER, LAME-CERAS, Université de Reims
- Pierre DOCKES, Centre Walras, Université de Lyon 2
- Sandrine GIMENEZ, ENS
- Michel HERLAND, CEFI, Université des Antilles
- Vincent LHUILLIER, GRESE, Université de Paris I
- Jérôme LALLEMENT, LATEC-Université de Bourgogne
- Emeric LENDJEL, GRESE, Université de Paris I
- Fiorenzo MORNATI, Centre Walras-Pareto, Université de Lausanne
- Claude MOUCHOT, Centre Walras, Université de Lyon 2
- Kunio NAKAKUBO, Himeji-Dokkyo Université
- Jean-Pierre POTIER, Centre Walras, Université de Lyon 2
- Antoine REBEYROL, Université de Paris IX
- Jean ROSIO, GREQAM, Université d'Aix-Marseille II
- Jean-Michel SERVET, Centre Walras, Université de Lyon
- Elena TATTI, Centre Walras-Pareto, Université de Lausanne
- Jan VAN DAAL, Erasmus Université, Centre Walras
- Donald A. WALKER, Indiana University of Pennsylvania

Par écrit

Mark BLAUG, University of Exeter
Pascal BRIDEL, Centre Walras-Pareto, Université de Lausanne
Giovanni BUSINO, Revue Européenne des Sciences Sociales
David COLLARD, University of Bath
D. Wade HANDS, University of Puget Sound
Roger KOPPL, Fairleigh Dickinson University
J. A. H. MAKES, University of Limburg
Claude MENARD, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne
Kayoko MISAKI, Yamagata University
Paul A. SAMUELSON, Massachusetts Institute of Technology
Vincent J. TARASCIO, University of North Carolina at Chapel Hill

En premier lieu ont été abordés les statuts de l'Association. Une première question, soulevée par Jean-Michel Servet concernait l'identité légale de l'Association. Il faut évidemment que l'Association ait le droit d'agir comme une personne morale, d'avoir un compte bancaire et d'établir des contrats légaux;

qu'elle soit en somme une association de droit. Après avoir discuté des conditions légales de différents pays, il a été décidé d'inscrire l'Association à la préfecture du Rhône, en tant qu'association de type loi 1901.

Ensuite, les statuts proposés ont été révisés, pour aboutir à la version ci-jointe. Il fut décidé de les distribuer, afin que les membres puissent y apporter les modifications nécessaires, qui devront être envoyées à Donald Walker.

Richard Arena a proposé l'introduction dans les statuts d'un article interdisant la discrimination dans la sélection des membres. Cependant, l'Article III.1 semble éliminer la possibilité de discrimination, puisque la seule condition pour devenir membre est de payer la cotisation. Personne ne juge l'acceptabilité d'un membre potentiel.

Les premiers officiers ont été nommés. Pierre Dockès, secondé par Jean-Michel Servet, a proposé Donald Walker comme Président et ce dernier a été élu à l'unanimité pour un mandat de deux ans. On a également décidé que le mandat du premier Vice-Président serait de deux ans. Après une longue discussion, ont été choisis comme autres membres du Conseil d'Administration :

Claude Mouchot, Jan van Daal, Pascal Bridel et Gilles Dostaler.

Il a été voté unanimement à bulletin secret sur une proposition de Richard Arena de procéder de la façon suivante : Le Président est censé contacter P. Bridel et G. Dostaler pour obtenir leur accord sur le point ci-dessus. Si l'un d'eux refuse, ou les deux, le Président devra convenir de la sélection d'autres personnes, avec les membres restant dans le Conseil d'Administration. Ensuite, le Conseil d'Administration déterminera le poste occupé par chacun. Le Président est censé demander à chacun s'il accepte le poste proposé. Ce procédé sera suivi jusqu'à attribution de tous les postes. Le Président est censé soumettre les noms et leurs postes aux membres de l'Association pour information. Les officiers entreront immédiatement en fonction. Cependant, ces postes ne seront formellement attribués que lors du scrutin en mars 1998.

La possibilité de limiter le nombre de textes présentés à la deuxième réunion a été discutée, sans toutefois qu'une décision formelle ne soit prise à ce sujet.

Compte-rendu soumis par D. Walker.